

M. R. G. Robertson, du Ministère des Affaires Extérieures, était Secrétaire de la Délégation. M. J.-L. Delisle et Mlle M. Bridge, tous deux du Ministère des Affaires Extérieures, en étaient Secrétaires Adjointes.

Le Premier Ministre était accompagné de ses secrétaires, c'est-à-dire de son Secrétaire Principal, M. W. J. Turnbull, ainsi que de MM. J. W. Pickersgill et J. A. Gibson, du lieutenant-colonel C. S. Wallace et de M. J. E. Handy.

Le Ministre de la Justice était accompagné de son Secrétaire, M. M. Bernier; M. Graydon, de son Secrétaire, M. M. Jack; et M. Coldwell, de son Secrétaire, M. A. B. Macdonald.

Du 14 mai au 23 juin, en raison des élections générales, le Premier Ministre dut s'absenter de la Conférence; il en fut de même du Ministre de la Justice, du 16 mai au 23 juin; de l'Honorable Sénateur King, du 6 juin au 23 juin; de l'Honorable Sénateur Moraud depuis le 25 mai; de M. Graydon depuis le 23 mai; de M. Coldwell depuis le 19 mai; et de Mme Casselman, depuis le 16 mai. L'Honorable Sénateur King fut Président Suppléant de la Délégation du 16 mai au 6 juin, et M. N. A. Robertson du 7 au 23 juin. La Délégation employait les services compétents et diligents d'une équipe de sténographes, d'attachés du Chiffre et de messagers.

ATTITUDE VIS-À-VIS LES PROBLÈMES DE LA CONFÉRENCE

L'attitude de la Délégation canadienne vis-à-vis les problèmes à l'ordre du jour de la Conférence de San-Francisco fut indiquée par le Premier Ministre du Canada à la deuxième séance plénière de la Conférence, le 27 avril 1945.

Voici les paroles de M. King:

La Délégation canadienne vient à cette Conférence animée avant tout du désir de collaborer aussi complètement qu'elle le pourra avec les délégations des autres pays à l'établissement, aussitôt qu'il sera réalisable, d'une Charte de la sécurité mondiale.

Cette Conférence se réunit à une époque sans précédent dans l'histoire des affaires humaines. Nous traversons en ce moment une de ces périodes de transition qui suivent l'écroulement d'un ordre ancien. Comme représentant des Nations Unies, il nous appartient d'aider à poser les fondations d'un ordre mondial nouveau. Les buts vers lesquels nous tendons dépassent les limites des races et les frontières des nationalités.

Nous ferons bien d'adapter nos délibérations au rythme rapide des événements. Tandis que le feu de la guerre brûle encore, la possibilité est donnée à cette Conférence de forger et de façonner, sur ce feu même, l'instrument de la sécurité mondiale. L'accomplissement de cette grande tâche ne saurait souffrir aucun retard que l'on puisse éviter. Il nous incombe de donner à l'humanité douloureusement éprouvée l'espoir dont elle a un plus grand besoin aujourd'hui que jamais auparavant. Il nous incombe de contribuer à mettre sur pied une communauté mondiale au sein de laquelle la sécurité sociale et le bien-être des hommes feront partie de l'héritage de l'humanité.

L'appui que nous devons donner aux forces combattantes des Nations Unies doit s'étendre au delà des théâtres de guerre. Il doit dépasser le terme des hostilités. A tous ceux qui ont supporté le poids de la lutte, à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie, nous devons d'accomplir tout ce qui est en notre pouvoir pour que leurs services et leurs sacrifices ne restent pas vains.

Dans le passé, l'on commémorait dans la pierre ou le bronze le sacrifice de ceux qui avaient donné leur vie dans la guerre. Le seul monument digne des services qui ont été rendus et des sacrifices qui ont été consentis au cours de cette guerre est celui qui aidera à assurer à toutes les Nations des conditions de vie plus larges.